



# Sentier pédagogique sous-marin (SPSM)

## Programme des ateliers

**Durée de la sortie : 3h**

**30 élèves maximum**

**Contact : 89 40 60 60** (Isabelle - Coordinatrice du sentier)

**Tarif : 25 000 Fcfp /classe**

*Le paiement s'effectue par chèque ou virement bancaire uniquement.*

### Atelier 1

## Le corail, écosystème marin et chaîne alimentaire

- Qu'est-ce qu'un corail? ;
- Définition d'un écosystème marin ;
- Les cause du déséquilibre de l'écosystème marin (surpêche, pollution, etc.) ;
- Définition et reconstitution d'une chaîne alimentaire marine à l'aide d'images représentant la faune et la flore marine (plancton, algue, poisson herbivore, carnivore, etc.).

### Atelier 2

## La pollution, ses effets et ses solutions

- Définition de la pollution ;
- Cheminement et tri des déchets, où vont-ils? ;
- Durée de biodégradabilité de chaque type de déchets ;
- Les effets de la pollution dans la nature (dérèglement, extinction d'espèces, etc.) ;
- Comment limite son empreinte environnementale?

### Atelier 3

## Visite du sentier sous-marin : identification de la faune et la flore sous-marine

- Dans l'eau et par groupe, les élèves observent la faune et la flore marine dans leur habitat naturel ;
- Ensuite sur la plage, identification et spécificité de toutes les espèces marines aperçues dans le sentier à l'aide de supports dédiés : memento, affiches, mobiles, coquillages, etc. ;
- Qu'est-ce qu'une ZPR? Son utilité, réglementation, gestion.

*Les animateurs encadrant les élèves dans l'eau ont leur **PS1** et sont **certifiés CPPA APPN** en randonnée aquatique. Les masques, tubas et gilets sont fournis par l'association le temps de la visite.*

*La classe est divisée en 3 groupes qui permutent dans chaque atelier durant la matinée.*

**IMPORTANT :** *S'il y a deux classes du même établissement qui viennent sur une journée, l'association se dégage de toute responsabilité concernant la gestion de la classe n'étant pas avec nos animateurs. L'établissement scolaire doit veiller à ce qu'un nombre suffisant d'accompagnateurs soit présent sur les lieux pour effectuer la surveillance et si besoin être accompagné d'un surveillant de baignade pour la classe inoccupée.*

*Une fois les activités finies, les élèves sont sous l'entière responsabilité des professeurs et de l'établissement scolaire.*

*Pour des raisons sanitaires et de sécurité, si le temps ne permet pas la venue de classe(s) le jour de la visite, l'association se réserve le droit d'annuler ou de reporter la sortie à une date ultérieure.*



*Les ateliers qui composent ce programme sont agréés par la Direction générale de l'éducation et des enseignements (DGEE)*

Reynald CHANSEAU